

PARIS, le 21 février 2003 n° 38/D130

**REUNION DU BUREAU DU CNIS
DU 30 JANVIER 2003**

Relevé de conclusions

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

M. BACHMAN Pierre
M. BARTHELEMY Laurent
M. CHAZELAS Marc
M. CHEVALLIER Patrice
M. DESCOLONGES Pierre-Marie
M. DUPORT Jean-Pierre
M. ISNARD René
M. LAROSE André
M. LEFEBVRE Jean
M. PAILLARD Francis
M. RENARD Yvonick
M. ROBINE Bruno
M. VINCENT François
M. ZISSWILLER Richard

Organisme représenté ou titre de présence

CGT
FNSEA (*suppléant*)
Banque de France (*suppléant*)
APCM (*suppléant*)
Membre élu
Président du Bureau, vice-président du CNIS
Représentant le Commissaire au Plan
CFTC
CGT-FO
APCM
MEDEF
ACFCI
CFE-CGC
ACFCI (*suppléant*)

Autres participants

M^{me} ARTIGUEBIEILLE Jacqueline
M. GODINOT Alain
M. PERRAULT Olivier
M. PUIG Jean-Pierre
M. RUCH Jean-Marie
M^{me} SAGLIETTI Carla

INSEE, rapporteur du comité du label
INSEE, maître d'ouvrage du RRP
Secrétaire général de l'INSEE
Secrétaire général du CNIS
INSEE, chef du département de la coordination
statistique
Secrétaire général adjoint du CNIS

Membres du Bureau absents excusés

M.	BOMPARD Jean-Pierre	CFDT
M.	De LAVERNEE Gérard	MEDEF (<i>suppléant</i>)
M.	ENFRUN Bernard	Banque de France
M.	MARTEAU Didier	FNSEA
M.	NESPO Claude	CGPME

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des nouveaux membres du Bureau et élection du président
2. Préparation de l'assemblée plénière du 24 février 2003
3. Renovation du recensement : point d'information sur l'avancement des travaux.
4. Validation du projet d'avis sur les programmes statistiques 2003
5. Validation de la procédure d'adoption du programme à moyen terme 2004-2008
6. Présidence du Comité du contentieux et du Comité du secret
7. Présidence de la formation emploi-revenus

1. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU ET ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT

Les débats sont ouverts par M. Yvonnick Renard. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Bureau et exprime sa sympathie à l'égard de Mme Michèle Debonneuil. Il salue également MM. Jean-Marie Delarue et Paul Champsaur pour leur exceptionnelle contribution aux travaux du Cnis.

M. Olivier Perrault, secrétaire général de l'Insee, au nom du nouveau directeur général qui prendra ses fonctions la semaine prochaine, rappelle l'importance qu'il attache au Cnis.

M. Renard propose un tour de table afin que chaque membre présent du Bureau puisse se présenter. Il rappelle que M. Jean-Pierre Duport est seul candidat à la présidence du Bureau. Celui-ci est élu à l'unanimité. Il devient donc président du Bureau, vice-président du Cnis.

M. Duport fait alors l'éloge de M. Delarue, qu'il tient en haute estime, tant pour son sens de l'écoute que pour le travail qu'il a réalisé en direction des populations défavorisées. M. Duport souligne que son long passage au Commissariat général au Plan a forgé sa conviction de l'importance de la concertation avec les partenaires sociaux. Il se dit convaincu de l'intérêt de maintenir et promouvoir des lieux de véritables débats comme le Plan et le Cnis. Enfin, il remercie tous les membres du Bureau de leur confiance.

2. PRÉPARATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 24 FÉVRIER 2003

M. Jean-Pierre Puig rappelle le calendrier particulier de l'année 2003. Compte tenu de la lourdeur de la procédure de renouvellement du Conseil, l'Assemblée plénière n'a pas pu se tenir en décembre 2002. La réunion du 24 février 2003 permettra donc de valider les projets de programme de travail 2003 ainsi que les projets d'avis des formations. Il propose au Bureau de mettre également à l'ordre du jour de l'Assemblée plénière un point sur l'avancement des travaux de rénovation du recensement de la population. Deux interventions sont prévues, l'une de M. Jean-Pierre Giblin, Président de la Commission spéciale mise en place en application de l'article 158 de la loi relative à la démocratie de proximité, l'autre de M. Alain Godinot, Maître d'ouvrage du programme RRP.

Le Conseil reprendra ensuite un rythme de travail normal avec trois réunions du Bureau en mars, juin et novembre et une Assemblée plénière en décembre 2003.

3. RÉNOVATION DU RECENSEMENT : POINT D'INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

M. Godinot présente l'état d'avancement des travaux sur la rénovation du recensement dans les cinq domaines suivants (voir documents diffusés avec l'avis de réunion) :

- aspects juridiques,
- concertation,
- questions d'organisation, de formation et de communication,
- expérimentation et tests en cours,
- préparation technique.

M. Pierre-Marie Descolanges s'inquiète de la charge représentée par l'organisation du nouveau recensement pour les directions régionales de l'Insee ; il s'interroge sur les conséquences possibles de ce surcroît de charge sur les travaux régionaux, craignant que les directions régionales ne soient plus, à terme, que des producteurs d'information statistique.

M. Pierre Bachman confirme sa préoccupation de voir maintenus les moyens nécessaires pour assurer la qualité de l'information. Il s'inquiète tout particulièrement des conditions dans lesquelles seront interrogées les personnes en habitation mobile et de la communication à mettre en place auprès d'elles. Des risques importants pourraient exister de voir utiliser les résultats du recensement à des fins contestables. Il est nécessaire que soient mises en place des procédures à suivre en cas de problèmes, y compris au niveau de l'exécution.

M. André Larose souligne que le recrutement des agents recenseurs par les mairies peut laisser place à des dérives et à des utilisations à des fins contestables du recensement.

M. François Vincent s'inquiète des questions budgétaires et des procédures d'affectation des sommes aux communes.

M. Richard Zisswiller s'enquiert de ce qu'il advient du recensement des communes de moins de 10 000 habitants et de l'existence d'une concertation européenne en matière d'orientation des recensements de population.

M. Duport souhaite savoir comment est constitué l'échantillon de personnes interrogées dans les communes de plus de 10 000 habitants. En matière de sécurité et de confidentialité, il se demande quelle sera l'évolution par rapport aux recensements précédents.

M. Godinot répond à l'ensemble de ces questions.

En ce qui concerne les travaux de l'Insee, le nouveau recensement ne change rien mais apportera une matière plus riche et plus complète. Cette abondance de résultats ne pourra probablement pas être exploitée de manière exhaustive en termes d'études mais elle alimentera les travaux d'action régionale des directions régionales de l'Insee, qui ne pourront que se développer. Une estimation des moyens nécessaires au nouveau recensement a été intégrée dans l'organisation générale de l'Insee (« Insee 2004 »).

Il est important que la mise à jour du RIL soit faite de manière rigoureuse car celui-ci sera la base de sondage du recensement. Les échanges d'informations entre l'Insee et les communes, prévus par la loi, se feront en continu grâce aux liens noués avec chaque commune mais se feront également dans le cadre d'une procédure d'expertise annuelle du RIL. Les tests menés auprès de quelques communes sur la qualité du RIL sont encourageants même si les échanges informatiques peuvent poser problème compte tenu de la diversité des équipements des communes.

La qualité de ses travaux est un objectif permanent de l'Insee. Il n'y a pas de changement dans la procédure de recensement des personnes résidant habituellement en habitation mobile. Les agents recenseurs sont toujours recrutés et encadrés par des équipes municipales mais l'Insee assure l'organisation et le contrôle des opérations de recensement par l'intermédiaire des superviseurs. La loi a placé le nouveau recensement dans le cadre défini par les lois de 1951 et 1978. L'Insee veillera dans sa communication à rappeler les règles du jeu en privilégiant la concertation. Les données individuelles qui seront collectées sont destinées à un usage statistique et uniquement à cela. Si néanmoins l'Insee constatait des dérives, des procédures de contentieux seraient engagées et il faut rappeler qu'en matière de détournement de finalité des sanctions pénales existent, allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et plusieurs centaines de milliers d'euros d'amende pour les contrevenants.

En ce qui concerne les communes de moins de 10 000 habitants, elles seront recensées exhaustivement tous les cinq ans par groupes de rotation annuels.

Au niveau européen, on suit avec intérêt la réforme française du recensement de la population, les facteurs ayant conduit à cette réforme étant observables chez plusieurs membres de l'Union. Mais on ne donne aucune orientation sur les méthodes, les attentes ne portant que sur la production de résultats comparables d'un Etat à l'autre.

L'organisation budgétaire a été sensiblement modifiée : alors que dans le recensement traditionnel, l'Insee remboursait aux communes les sommes engagées, ce qui représentait une grande lourdeur administrative, la loi prévoit désormais une dotation forfaitaire au titre de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Les crédits, versés aux communes au plus tard fin mars, tiendront compte du mode d'enquête (exhaustif/sondage), du nombre d'habitants et du nombre de logements. Les taux unitaires permettant de calculer le montant de la dotation forfaitaire ont été établis à partir de l'état des lieux du recensement de 1999 en tenant compte des dépenses supplémentaires des communes ainsi que de l'évolution de la valeur du point d'indice dans la Fonction publique. Dans l'ensemble, les sommes versées seront supérieures à celles qui avaient été versées en 1999 et les communes auront le choix de leur organisation en matière de recrutement d'agents recenseurs.

4. VALIDATION DU PROJET D'AVIS SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2003

Madame Carla Saglietti rappelle que le projet d'avis a déjà été examiné par le Bureau de juin 2002. M. Patrice Chevallier souhaite insérer dans le projet d'avis général, à la fin du paragraphe « Révision des nomenclatures d'activités et de produits », en page 6, la mention suivante : « ..ou à un quelconque régime de protection sociale ». M. Chevallier précise que cette mention lui paraît importante en particulier pour les entrepreneurs individuels et compte tenu de la variabilité des taux de cotisation pour les accidents du travail.

M. Pierre Bachman rappelle que les normes comptables pour les groupes vont changer et qu'il deviendra difficile de calculer les valeurs ajoutées. Il y a là un problème de devenir des statistiques nationales.

M. Renard précise que les contraintes sur les informations financières des groupes ne se retrouvent pas au niveau de la comptabilité des entreprises : il n'y a donc pas de perte massive d'information à craindre. Mais il reconnaît que les travaux du Plan sur l'exploitation des comptes consolidés des groupes laissent place à des interrogations.

5. VALIDATION DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION DU PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

M. Puig soumet à l'approbation du Bureau la procédure proposée par le secrétariat général du Cnis et rappelle le calendrier prévisionnel qui doit aboutir en décembre 2003 à l'adoption par l'assemblée plénière du Cnis du programme à moyen terme 2004-2008 :

- depuis octobre 2002 : élaboration du bilan du moyen terme 1999-2003, établi par domaine de compétence des formations. Ce bilan est réalisé par les rapporteurs du moyen terme, MM. Alain Desrosières et Yves Detape, à partir d'entretiens menés avec les rapporteurs et les présidents de formation. Ce projet de bilan sera soumis aux services producteurs.
- 28 mars 2003 : examen du bilan sur le programme à moyen terme 1999-2003 et expression des besoins prioritaires sur le programme 2004-2008 par le Bureau du Cnis
- Concertation approfondie avec l'ensemble des utilisateurs sur les thèmes prioritaires pour l'évolution à moyen terme du système statistique :
 - 24 avril 2003 : Rencontre sur les statistiques sociales et les statistiques d'entreprise sous la présidence de M. Jean-Pierre Duport, Vice-président du Cnis
 - 25 juin 2003 : Rencontre sur les statistiques régionales et locales à Lyon, sous la présidence de M. Fréville, Président de la formation SRL
- mai-juin 2003 : réunions de formation pour adopter un projet d'avis sur le programme de travail à moyen terme dans le domaine de compétence de chaque formation (hors SRL) - calendrier des réunions de formation en annexe
- 27 juin 2003 : examen par le Bureau de l'ensemble des projets d'avis (hors SRL) et de la première version du projet d'avis général proposé par le Secrétariat
- automne 2003 : 2 réunions inter-formations (statistiques sociales et système productif) pour examiner les programmes statistiques à moyen terme et une réunion de formation SRL pour examiner les programmes de travail et adopter un projet d'avis sur le moyen terme
- novembre 2003 : examen du projet de rapport sur le programme à moyen terme par le Bureau du Cnis
- décembre 2003 : avis du Conseil sur le rapport à moyen terme

M. Renard approuve cette procédure qui lui paraît adaptée pour assurer une large concertation avec les utilisateurs et les partenaires sociaux. Il souligne néanmoins le décalage d'un an avec la procédure communautaire et l'intérêt de travailler de manière plus interactive avec Eurostat.

M. Puig confirme son accord sur ce principe mais précise que le programme communautaire à moyen terme est un cadre très général et que l'interactivité doit plutôt jouer au niveau des règlements européens et des plans d'action.

6. PRÉSIDENTE DU COMITÉ DU CONTENTIEUX ET DU COMITÉ DU LABEL

M. Puig propose aux membres du Bureau la candidature de M. Jean-Marie Ruch, inspecteur général de l'Insee, comme président du Comité du contentieux en remplacement de M. Antoine Jeantet, inspecteur général de l'Insee, qui vient de prendre sa retraite.

Il propose également la candidature de M. Ruch comme président du Comité du label, en remplacement de M. Jacques Boudoul, inspecteur général de l'Insee, appelé à prendre sa retraite à l'été 2003.

Le Bureau accepte cette double proposition.

7. PRÉSIDENTE DE LA FORMATION EMPLOI-REVENUS

M. Puig propose la candidature de M. Joël Maurice, ingénieur général des Ponts et Chaussées, directeur du Centre d'enseignement et de recherche en analyse socio-économique (CERAS) de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, comme président de la formation emploi-revenus, en remplacement de M. Jacques Freyssinet qui vient de prendre sa retraite.

M. Renard approuve cette candidature si elle reçoit l'agrément des organisations syndicales. Le Bureau valide cette nomination.

8. QUESTIONS DIVERSES

- la prochaine réunion du Bureau aura lieu **vendredi 28 mars 2003 de 15h à 18h** (attention la date précédemment retenue a dû être modifiée).
Après discussion, il est décidé de laisser suffisamment de temps à une réflexion de fond sur les orientations à moyen terme du système statistique et de ne pas inclure un thème général comme c'est l'usage au Bureau de mars.
M. Ziswiller souhaite que soient abordés dans la discussion sur le moyen terme les thèmes de la productivité et de la compétitivité en distinguant les sources d'information disponibles. M. Duport souligne la place favorable de la France quant à l'accueil d'investissements étrangers qui constitue un indicateur important de l'attractivité du territoire.
- M. Renard relate sa surprise, lors de la dernière assemblée plénière du CEIES, lorsque les autorités communautaires ont évoqué la création du Comité européen de la statistique sans participation des partenaires sociaux. Par ailleurs, le CEIES veut développer des groupes d'utilisateurs, à l'image des « formations ». M. Renard propose donc au Bureau de développer la collaboration avec le CEIES par l'intermédiaire des représentants de la France.
M. Puig approuve cette proposition de travail en réseau et rappelle que le CEIES a été créé à l'initiative de Jacques Delors sur le modèle du Cnis.
- M. Bachman intervient pour se faire l'écho du représentant de la CGT à la formation monnaie, finance, balance des paiements et demander que soient désormais diffusées par la Banque de France les statistiques régionales de crédits-dépôts. M. Marc Chazelas assure que les représentants qualifiés de la Banque de France seront présents lors de la prochaine réunion de la formation et qu'une suite sera donnée à cette demande.

*

* *

Destinataires :

Les membres du Bureau du CNIS

Les membres du Conseil

Les présidents et rapporteurs des formations

Mme ARTIGUEBILLE - MM.CALVIAC, DIVAY, GODINOT, LANG, PERRAULT, RUCH

ANNEXE 1

CALENDRIER DES RÉUNIONS

Premier semestre 2003

DATE	
Lundi 24 février 2003	Assemblée plénière PARIS
Vendredi 28 mars 2003	Bureau du CNIS
Vendredi 27 juin 2003	Bureau du CNIS
Jeudi 24 avril 2003	Rencontre sur le moyen terme PARIS Statistiques d'entreprise, statistiques sociales
Mercredi 25 juin 2003	Rencontre sur le moyen terme LYON Statistiques régionales et locales
Mercredi 30 avril - 14h30	Formation Agriculture
Jeudi 27 février - 14h30	Formation Monnaie, finance, balance des paiements
Lundi 5 mai - 14h30	Formation Santé, protection sociale
Mardi 13 mai - 14h30	Formation Commerce, services
Lundi 19 mai - 14h30	Formation Monnaie, finance, balance des paiements
Jeudi 22 mai - 14h30	Formation Démographie, conditions de vie
Lundi 26 mai - 14h30	Formation Education, formation
Mercredi 28 mai - 14h30	Formation Urbanisme, équipement, logement
Mardi 3 juin - 14h30	Formation Emploi, revenus
Vendredi 6 juin - 9h30	Formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie
Mardi 10 juin - 14h30	Formation Transports, tourisme
Vendredi 20 juin - 14h30	Formation Environnement

